



*19, route de la Trappe
33750 Beychac et Cailleau
Tél : 05.57.04.75.37
laptitegalipette@gmail.com
www.poleenfancegalipette.fr*

SOMMAIRE

I. Identité de l'établissement : page 3

II. Présentation : page 4

III. Projet d'accueil : page 4

IV. Compétences professionnelles mobilisées
:le personnel et les intervenants : page 7

V. Place des familles et leur participation à la vie
de l'établissement : page 11

VI. Le projet éducatif : page 12

VII. Le Projet social et développement durable :
page 18

VIII. Conclusion : page 31

Projet d'établissement 2022

Le projet d'établissement est un outil de travail auquel se réfèrent les professionnelles pour accueillir et prendre en charge les enfants dans le quotidien.

Il explique la spécificité de la micro-crèche Galipette et est en évolution permanente.

Une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans le domaine de la petite enfance propose aux familles un accueil adapté à leurs besoins.

Les objectifs du projet d'établissement sont travaillés, mis en place et partagés par l'équipe de professionnelles, l'association Galipette lors du conseil d'administration et la municipalité impliquée (Beychac et Cailleau,).

Les objectifs sont mis en application avec le souci permanent d'offrir une place à chacun.

I : Identité de l'établissement

La Micro-crèche est située au 19, route de la Trappe 33750 Beychac et Cailleau. Elle est gérée par une Association Loi 1901 appelée Association Galipette financée par La CAF, la MSA et la commune de Beychac et Cailleau. Différents critères pour l'inscription d'un enfant à la Micro-crèche ont été retenus par le Maire de Beychac et Cailleau et la Présidente de l'association.

- Les parents, grands-parents résident dans la commune de Beychac et Cailleau,
- Conformément aux articles du code de l'action sociale et des familles, pour les établissements d'accueil d'une capacité inférieure à 20 places, 1 place par heure au minimum est allouée aux familles bénéficiaires de minimas sociaux, parents isolés, bénéficiaires du revenu de solidarité active, allocation adulte handicapé.
- Si le premier enfant ayant fréquenté le Micro-crèche n'est plus inscrit dans la structure, ne la fréquentera plus à la rentrée suivante, le second enfant n'est pas prioritaire.
- Pour les familles fréquentant la Micro-crèche et désirant des places supplémentaires à la rentrée suivante, leurs souhaits seront accordés en fonction des places disponibles et de la demande des familles nouvelles.
- Les enfants du personnel peuvent être admis en cas d'urgence au sein de la Micro-crèche.
- Tout cas particulier sera discuté au sein du bureau de l'association Galipette.

II : Présentation

La Micro-crèche a été inaugurée en septembre 2018 afin de répondre aux besoins des habitants de la commune. Il s'agit d'une transformation de l'ancien centre de loisirs agréé par la PMI. L'architecte et la PMI ont participé à cet aménagement afin de répondre aux normes de la petite enfance. Ce bâtiment est composé d'un hall d'entrée, une cuisine, un bureau administratif, une grande salle de vie, deux dortoirs, une salle de change, une buanderie, une salle du personnel et une réserve. La Micro-crèche dispose également d'un extérieur en partie en pelouse synthétique et une autre partie en béton.

Elle est proche du Pôle éducatif et du centre de loisirs ainsi que de la médiathèque et de la Mairie de Beychac et Cailleau.

III-Projet d'accueil

1) Age des enfants accueillis et capacité d'accueil

C'est une structure de 10 places accueillant des enfants de 2 mois et demi jusqu'à l'entrée à l'école. Elle peut également accueillir des enfants de 3 à 6 ans à besoins spécifiques.

C'est un accueil collectif accueillant dans un même espace les bébés, les moyens et les grands.

L'agrément est de 10 places en accueil régulier avec une possibilité d'accueil en surnombre allant de 15% soit des journées avec 12 enfants au maximum lissée sur la semaine avec une moyenne de 10 enfants.

Une place d'urgence peut être proposée en fonction des places disponibles. Un ou plusieurs accueils occasionnels sont possibles afin de remplacer les enfants absents.

2) Prestations d'accueil

Les enfants peuvent être accueillis d'une demi-journée à 5 jours par semaine.

Cet accueil prend en compte les volontés politiques de l'association et de la municipalité : offrir ce service à un maximum de parents.

La Micro-crèche est ouverte du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30. Durant l'année, elle est fermée sur différentes périodes :

- Une semaine entre Noël et jour de l'an
- La deuxième semaine des vacances de printemps
- Le pont de l'Ascension
- Tous les jours fériés
- Une semaine fin juillet et les 3 premières semaines d'Août.

En dehors de ces fermetures déduites des contrats, les familles ont la possibilité de poser des congés supplémentaires qui ne sont pas limités. En revanche, les parents doivent prévenir par écrit 4 semaines avant la date du congé. Si ce délai n'est pas respecté, les congés seront facturés.

Le planning des dates de fermeture est validé par le conseil d'administration chaque année et donné aux familles à la rentrée de septembre pour l'année en cours et affiché à l'accueil pour informations et rappel.

L'enfant peut être accueilli le matin, à midi pour le repas avec présence l'après-midi, ou en journée. Afin d'éviter un va et vient incessant, des horaires d'arrivée et de départ sont proposées aux familles :

- Arrivée avant 9h30 le matin.
- Départ ou arrivée à 11h30
- Départ après 16h30.

Dans la majorité des cas un contrat est établi avec la famille qui fixe le temps de présence de l'enfant.

Pour un repère cohérent envers les enfants et les familles accueillies au sein de la Micro-crèche, l'emploi du temps hebdomadaire du personnel est fixe.

En effet, le personnel a un planning hebdomadaire qui ne change pas. Les vacances du personnel sont prises lors des fermetures de la crèche.

La Micro-crèche fait appel à un prestataire de qualité répondant aux besoins des enfants. Ce prestataire nommé « API » livre les repas chaque jour en fonction des commandes passées. Les repas (midi et goûters) sont inclus et n'entraînent pas de facturation supplémentaire.

Les enfants ont la possibilité de sortir quotidiennement dans le jardin de la structure ou faire des balades à l'extérieur (parc, plaine des sports, médiathèque, petit marché...). Des combinaisons spécifiques ont été achetées pour pouvoir sortir par tous les temps.

3) Dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique

La présence d'une équipe pluridisciplinaire, d'une psychologue, d'une infirmière et d'un médecin référent permet de réfléchir à l'accueil d'un enfant porteur d'un handicap ou ayant une maladie chronique, de mettre en place sa prise en charge et de travailler en liens avec des structures spécialisées.

Pour un enfant dont l'état de santé nécessite l'administration d'un médicament au long cours, un projet d'accueil individualisé sera mis en place et révisé régulièrement en accord avec les parents, le médecin de famille, le médecin référent.

L'équipe sera réunie afin qu'elle connaisse le protocole établi pour prendre en charge l'enfant.

L'administration des médicaments, avec prescription médicale écrite, en cours, établie par un médecin peut se faire par l'ensemble de l'équipe sous la supervision et la validation de l'infirmière.

L'infirmière est désignée comme référent **Santé & Accueil inclusif** en partenariat avec le médecin référent. Dans ce cadre, ils sont chargés d'informer, de sensibiliser et de conseiller la direction et l'équipe en matière de **santé** du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique. Concrètement, ce référent aide à mettre en œuvre les mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins. Il contribue également au repérage de ceux en danger et accompagne l'équipe dans le projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant en accord avec la famille. Il doit aussi assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, portant par exemple sur la nutrition, les activités physiques, le sommeil, l'exposition aux écrans et la santé environnementale.

Le référent santé avec l'éducatrice de jeunes enfants sont amenés à prendre contact avec les écoles et ainsi travailler ensemble pour réfléchir à l'arrivée des enfants dans les meilleures conditions. Plusieurs réunions avec tous les partenaires de l'enfant sont mises en place et notamment lors de l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques.

Lors de la commission d'attribution des places, les demandes spécifiques sont traitées et évaluées en fonction du handicap de l'enfant et de son adaptation au sein de la structure. Les partenaires se rencontrent pour évaluer l'accueil ou non de l'enfant. Des réserves éventuelles peuvent être émises par le médecin référent ou le référent santé et inclusion.

IV-Compétences professionnelles mobilisées : le personnel et les intervenants :

1-Le personnel :

L'ensemble du personnel accompagne l'enfant dans son quotidien. Il est soucieux de son bien être, de son éveil psychique, moteur et verbal. Il participe aux réunions de formation et aux réunions d'équipe mensuelles.

L'ensemble de l'équipe suit les stagiaires accueillis et ce en fonction des compétences sollicitées. Après entretien professionnel et demande formulée, chaque membre de l'équipe se voit offert des possibilités de formation, de mise à niveau, de complément et actualisation des acquis, parfois une validation des acquis d'expériences.

Les rôles de la directrice, de l'infirmière, du médecin et de la psychologue sont développés dans le règlement intérieur.

En outre l'équipe se compose de :

1.1 Une référente-Technique :

Titulaire d'un diplôme d'état d'infirmière, elle est présente 21h du lundi au Vendredi auprès des enfants et de l'équipe et 14h de temps détaché pour l'administratif. Ses rôles et missions sont divers et variés. Elle est aussi le référent santé et inclusion et travaille en collaboration avec le médecin référent de la crèche.

Ses missions :

- Élaboration du projet éducatif et social dit d'établissement et le règlement de fonctionnement, avec le personnel, et la directrice du Pôle.
- ✓ Créer les meilleures conditions d'accueil, d'éveil et d'épanouissement pour tous les enfants qui sont confiés à la structure, en toute neutralité, s'appuyant sur les valeurs de solidarité, de tolérance, d'égalité, d'équité.
- ✓ Permettre à toutes les familles de trouver une réponse adaptée à leur demande de garde dans la limite des places **disponibles**.
- ✓ La collaboration avec le Relais Petite Enfance (RPE) permet de répondre, sur le territoire, à l'ensemble des demandes en explicitant tous les modes de garde existants.

-Organisation du travail :

- ✓ Organiser les temps d'adaptation
- ✓ Être garante de la prise en charge au quotidien des enfants et des mesures à prendre en cas d'urgence.
- ✓ Créer de la cohérence et de la continuité dans la prise en charge des enfants par l'équipe et veiller à organiser des espaces de jeux et d'activités adaptés.
- ✓ Approfondir et réactualiser les connaissances en matière de soins, d'éveil, de sécurité, de diététique et de prévention des troubles psychomoteurs.
- ✓ Accompagner les projets de formation pour le personnel.

✓ Animer le groupe, encadrer le personnel, établir le planning de celui-ci, organiser les réunions de travail de l'équipe, prévoir les entretiens annuels

✓ Favoriser toute forme de partenariat.

- Relations avec les parents :

✓ Recevoir les parents en vue d'une inscription de leur enfant dans la structure.

✓ Rédiger un contrat d'accueil avec les parents en fonction des besoins.

✓ Échanger sur les modalités d'accueil et les différents projets de la structure.

✓ Présenter l'Association Galipette.

✓ Veiller à ce que les parents soient associés à la vie de leur(s) enfant(s) dans l'établissement.

✓ Être à l'initiative et participer à des actions d'information et de prévention auprès des familles en s'appuyant sur des besoins énoncés et sur l'observation au quotidien.

✓ Organiser les rencontres avec le médecin référent et la psychologue, si nécessaire.

✓ Soutenir et guider les familles dans les difficultés rencontrées.

✓ Favoriser la parole entre parents et professionnelles autour de l'enfant.

✓ Favoriser la rencontre, l'échange, la solidarité entre parents, grands-parents, famille élargie dont les enfants fréquentent la Micro-crèche.

- Domaine paramédical :

✓ Veiller au bon fonctionnement et au bon état, des jeux, locaux utilisés par les enfants.

✓ Être garante de l'hygiène.

Par sa spécificité :

✓ En collaboration avec le médecin référent, elle prépare et participe aux réunions à thème et aux protocoles de soins.

✓ Elle prend toutes les précautions en ce qui concerne l'usage des médicaments et de la pharmacie en général : stock et péremption.

✓ Elle veille à la validité des protocoles antipyrétiques ou autres prescriptions médicales nominatives et à la rédaction du fichier des prises médicamenteuses.

✓ Elle veille au respect des évictions et s'assure de la non contagiosité des enfants lors du retour dans la structure.

✓ Elle répond aux petits traumatismes : plaies, bosses et ou urgences.

✓ Elle veille à l'équilibre alimentaire et au bien-être des enfants. Elle passe les commandes de repas.

❖ Relations avec l'association gestionnaire et les institutions :

✓ Elle est le supérieur hiérarchique de l'ensemble du personnel de la Micro-crèche.

✓ Elle gère le budget d'investissement et de fonctionnement qui lui est confié.

1.2 Trois CAP Petite enfance ayant 2 ans d'expériences auprès des enfants :

Elles sont présentes du Lundi au Vendredi de 7h15 à 19h en alternance soit 7h/jours. Un planning avec les horaires est affiché dans le hall d'accueil de la structure. La professionnelle d'ouverture aménage l'espace afin de le rendre accueillant et de favoriser la séparation. Elle est seule avec 3 enfants. Une autre professionnelle arrive à 8h. L'accueil se fait jusqu'à 9h30 puis un temps de regroupement est proposé aux enfants pour se dire bonjour. La troisième professionnelle arrive à 10h pour aider à préparer les enfants pour la sortie quotidienne. De 10h à 11h, les 3 professionnelles sont en promenade avec les enfants.

La 4^{ème} professionnelle arrive à 11h15 pour mettre en chauffe les repas.

Elles sont principalement auprès des enfants mais disposent également de temps de ménage et de cuisine (remise en température, et hygiène).

- Elles veillent au bien-être, à la sécurité physique et affective des enfants.
- Elles proposent et animent des ateliers en accord avec les besoins fondamentaux des enfants et leurs particularités sous les responsabilités de la Référente Technique
- Elles participent à l'accueil des enfants et des parents.
- Elles sont responsables de la propreté et de l'hygiène des locaux, de l'entretien du linge.
- Elles réceptionnent et préparent les repas et les goûters.

1.3: Les contrats d'apprentissages et Stagiaires

La Micro-crèche s'engage à accompagner durant toute la durée du contrat l'apprenti et à le former au quotidien. Une référente de l'équipe est nommée pour le suivre et ainsi le considérer comme un membre à part entière de l'équipe. Des rencontres avec l'école sont programmés et des objectifs de travail fixés.

La Micro-crèche accueille des stagiaires de tout horizon et diplôme que le stage soit court ou long. L'objectif est de donner l'opportunité aux étudiants de découvrir le monde de la petite enfance, d'expérimenter, d'observer mais aussi d'apporter en étant forces de propositions en ayant un regard neuf sur les pratiques.

2 Les intervenants extérieurs :

- Des professionnels en liens avec les thématiques de travail et de recherche : médecin de PMI, puéricultrice du secteur, psychomotricienne, médecin référent de la crèche etc.
- Des professionnels en liens avec le milieu artistique, **des artistes, des comédiens, des conteurs, des musiciens, des danseurs** peuvent intervenir dans le cadre de projets spécifiques à la structure ou de projets plus collectifs élargis à plusieurs structures.
- **Des bibliothécaires et des ludothécaires** proposent des contes, ritournelles ou jeux à Galipette ou au sein de leurs établissements.

3 Travail d'équipe :

Une réunion mensuelle obligatoire pour les membres de l'équipe est organisée de 19h à 21h. Cette réunion est menée par la référente Technique en s'appuyant sur le cahier ou les professionnelles ont noté les points à abordés. Un ordre du jour peut aussi être proposé.

Il s'agit d'une réunion où chacun peut s'exprimer sur les pratiques, l'organisation au quotidien, sur la prise en charge des enfants. La référente Technique liste les points à aborder et distribue la parole. Un repas partagé est proposé durant la réunion. Un compte rendu est rédigé et signé par les professionnelles et rangé dans un porte vue avec tous autres comptes rendus.

Une réunion avec la psychologue est organisée mensuellement durant 1h sur le temps de sieste des enfants de 13h à 14h. Un professionnel reste en surveillance et les autres se réunissent dans la salle du personnel pour assister à la réunion. Un roulement sera effectué lors des prochaines réunions. Des notes sont prises sur un cahier dédié. Lors de cette réunion, les professionnelles échangent soit autour d'une difficulté rencontrée avec un enfant soit abordent le développement de chaque enfant.

Des Réunions à thèmes sont proposées avec le médecin référent de la crèche 3 fois dans l'année de 19h à 21h. En collaboration avec l'équipe, le médecin choisit des thématiques répondant aux besoins réels. Des conseils, des affichages, des gestes techniques sur la santé de l'enfant, des liens internet, des expériences, des cas concrets sont proposés aux professionnelles pour les aider dans leurs pratiques.

Des réunions d'analyse des pratiques sont organisées 4 fois dans l'année de 19h à 20h30 avec une psychologue extérieure à la structure. Ces réunions ont pour objectifs :

- De permettre à l'équipe de se sentir soutenue
- De permettre à l'équipe de travailler sur eux et leurs émotions
- Afin de redonner du sens aux actions de l'équipe
- Afin de mieux travailler en équipe
- Afin de mieux gérer le stress
- Afin d'être au plus prêt de ses valeurs professionnelles
- Afin de retrouver du plaisir
- Afin de se positionner efficacement au sein de l'équipe
- Afin de trouver un équilibre vie privée et vie professionnelle

L'ensemble des salariés participent à une journée pédagogique une fois dans l'année ou chacun se retrouve après les vacances d'été autour d'une journée formation.

La présence des professionnelles est obligatoire lors de l'assemblée générale de l'association une fois par an de 20h à 22h afin de présenter les différentes structures et leurs projets aux adhérents et nouveaux parents.

4 Formations :

En juillet, la référente Technique indique sur le planning les temps prévus pour chaque salarié concernant les entretiens d'évaluation annuel. Elle transmet à chacun une trame afin de pouvoir préparer en amont l'entretien.

L'entretien dure en moyenne 1h30 dans le bureau de la Référente Technique. Celle-ci suit sa trame et ressort le compte rendu de l'année précédente. La professionnelle est libre de s'exprimer sur ses ressentis, son bien-être, son positionnement, ses pratiques, ses difficultés, ses forces et ses faiblesses. La référente Technique évalue si les objectifs de l'année passée ont été atteints et fixe de nouveaux objectifs. Ce temps est primordial pour valoriser le travail de chacun et réfléchir ensemble sur les points à améliorer.

C'est également l'occasion d'échanger sur les souhaits de formation (hygiène, santé, sécurité, développement enfants, VAE...). Ces souhaits seront ensuite enregistrés afin de préparer le plan de formation pour l'année 2022.

Des catalogues de formation sont disponibles dans la salle du personnel. La Micro-crèche s'engage en fonction du budget alloué par son organisme de formation à envoyer certains professionnels en formation individuelle à tout de rôle et lorsque le budget ne le permet pas à proposer des formations plutôt collectives.

Journée Pédagogique : Elle a lieu 1 fois par an à la rentrée après les vacances d'été de 9h à 17h. Elle est obligatoire. Le choix du thème reflète les besoins communs de l'ensemble des salariés. La directrice et la Référente Technique cherchent un intervenant répondant aux critères souhaités. Cette journée a aussi pour objectif de fédérer l'équipe et de partager les expériences. Un repas est proposé par l'Association à échanger tous ensemble. C'est une journée de retrouvaille ou on prend le temps de se poser et de réfléchir sur nos pratiques.

V-Place des familles et leur participation à la vie de l'établissement

La relation avec un enfant passe par des échanges nombreux, suivis, attentifs avec son entourage. D'où l'importance de l'**accueil** de l'enfant mais également de ses **parents**.

Au moment des arrivées et des départs, les parents sont accueillis par le personnel pour échanger et partager autour de la journée de leur enfant.

Ils sont conviés et participent à certaines activités, manifestations ou sorties au sein de la Micro-crèche. Les samedis matin, les familles viennent avec plaisir pour aider ou partager.

Ils sont présents, accueillants et acteurs lors des ateliers.

Ils sont toujours informés soit par écrit, soit oralement, soit par le site internet de la vie dans la structure, de la vie de l'association, des lois ou décrets concernant l'accueil des enfants et des manifestations qui se déroulent dans les communes, sur le département ou même au plan national.

Une plaquette leur fournit la liste de tous les services que le pôle petite enfance peut leur offrir.

Ils participent aux décisions concernant la vie de cette association lorsqu'ils font partie du Conseil d'administration.

VI- Le projet éducatif

Ce projet résulte d'une réflexion entre les différentes professionnelles de l'équipe afin d'assurer un accueil de qualité de l'enfant et de sa famille. Il donne du sens aux actions des professionnelles qui mettront en œuvre les moyens matériels, spatiaux, éducatifs et pédagogiques nécessaires pour atteindre leurs objectifs. Le projet éducatif évolue avec le temps, le personnel, les enfants accueillis. Les équipes sont amenées à remettre régulièrement leurs pratiques en question.

Il est consultable par tous, afin de prendre connaissance des orientations sur lesquelles les professionnelles travaillent et accueillent les enfants et est utilisé par l'équipe comme support de travail commun.

« Une manière de mesurer la pertinence d'un modèle éducatif est le niveau de bonheur d'un enfant »

Maria Montessori

En vue d'assurer le bien-être, la sécurité et le respect de l'enfant au sein de la collectivité, le projet pédagogique de la p'tite galipette s'appuie sur les valeurs suivantes :

- Créer un accueil individuel et chaleureux de l'enfant et de sa famille (*1 et 3),
- Respecter et protéger l'environnement (*6),
- Organiser un environnement sécurisant : porteur de l'éveil et des découvertes (*8),
- Respecter le développement et la personnalité de chaque enfant en dehors de tout stéréotype (*7),
- Favoriser la rencontre et le respect de l'Autre (*4),
- Ouvrir à l'éveil artistique et culturel : susciter émerveillement et curiosité (*5)
- Faire preuve de disponibilité pour chacun et adopter une posture professionnelle où l'observation est la base de notre travail (*2)
- S'engager, en tant que professionnelles de la petite enfance, à se former, réfléchir, se documenter par rapport aux spécificités des enfants accueillis et aux avancées scientifiques concernant le jeune enfant. (*9 et 10)

**En accord avec la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, les 10 grands principes pour grandir en toute confiance sont repris dans nos valeurs et dans l'ensemble de notre projet éducatif.*

Nous souhaitons, au quotidien, orienter nos actions avec les objectifs suivants :

***Veiller au bien-être physique, psychologique et affectif de l'enfant**

- en faisant de l'observation de l'enfant au quotidien, la base de notre travail (c'est en l'observant que l'on apprend à connaître l'enfant et que l'on est plus apte à répondre rapidement à ses besoins)

- en respectant les besoins fondamentaux de l'enfant (boire, manger, dormir...)

- en favorisant la verbalisation et la bienveillance, en mettant des mots sur ce que l'enfant vit et en l'encourageant à exprimer ce qu'il ressent, en nous mettant à la hauteur de l'enfant pour s'adresser à lui.

- en sortant quotidiennement (jardin ou environnement proche) pour les bienfaits reconnus des éléments naturels sur la santé physique et psychique des enfants mais aussi sur leur développement psychomoteur, leur confiance en eux, leur autonomie, leur créativité et le développement d'une conscience écologique.

*Aider l'enfant à développer sa confiance en lui et l'accompagner vers l'autonomie

- par l'aménagement de l'espace qui est pensé et revu en fonction du développement psychomoteur des enfants afin que chaque enfant puisse faire ses propres expériences en toute sécurité, à son rythme et en limitant les frustrations et les interdits inutiles. L'adulte n'est pas intrusif permettant à l'enfant de trouver ses solutions lorsqu'il rencontre une problématique (un échec amène à recommencer, à se dépasser et ainsi à grandir)

- au travers des jeux (libre choix de l'activité), des gestes d'hygiène (se laver les mains), du déshabillage et habillage (se vêtir et se dévêtir seul, ranger ses affaires, mettre ses chaussures...), de l'alimentation (observation de l'enfant pour reconnaître à quel moment il a le désir de manger seul, de boire au verre...), de l'acquisition de la propreté (libre accès aux toilettes) ...

*Accompagner l'enfant dans son développement psychomoteur

- en favorisant la motricité libre (laisser l'enfant libre de ses mouvements et acquisitions) **et le jeu libre** (laisser l'enfant libre de choisir son activité et le temps qu'il souhaite y consacrer), en laissant aux enfants le temps d'évoluer à leur rythme et de se développer en faisant appel à leurs propres ressources. De fait on n'installe pas un enfant dans une posture qu'il ne prend pas seul et par extension on ne fait pas non plus à la place de l'enfant. Ces deux concepts sont des outils de respect du rythme de l'enfant. L'enfant va prendre confiance en lui et en ses capacités grâce à un **accompagnement de l'adulte**. Les professionnelles veillent à ce que l'enfant ait confiance en ses capacités même sans leur intervention ; nous ne voulons pas que l'enfant pense qu'il n'est pas capable sans l'adulte.

*S'adapter en permanence aux besoins des enfants et rester disponible

-En faisant preuve de souplesse dans tout ce qui est proposé aux enfants (et jamais imposé). Ainsi l'enfant a toujours la possibilité de faire par lui-même mais une aide lui sera proposée si la professionnelle constate que celui-ci est en difficulté (même si l'acte était acquis précédemment). D'où l'importance des transmissions provenant des parents et la connaissance de chaque enfant qui nous permettra d'adapter nos demandes en fonction de son état émotionnel et/ou physique. Car, ne l'oublions pas : « la pédagogie c'est l'art du tâtonnement »

-En adoptant une posture professionnelle « phare » : la plupart du temps, assises au sol en choisissant un endroit stratégique pour voir et être vues de tous les enfants afin d'être disponible pour chacun et toujours attentives à leurs besoins.

1.L'adaptation

Après un premier contact avec la responsable de la structure, un rdv est fixé avec la « référente d'adaptation » (dont le rôle est de faire le lien avec le reste de l'équipe), et l'enfant accompagné de son/ses parents afin d'échanger sur les habitudes de vie de celui-ci. Progressivement le temps de présence des parents diminuera et l'enfant sera accueilli sur des plages horaires de plus en plus longues (en fonction de sa capacité à vivre la séparation). Cette période dure en moyenne une semaine.

C'est un temps de familiarisation pour chacun : enfant, parents mais aussi professionnelles.

2.Accueils et transmissions

Chaque matin les informations transmises par les parents sont notées sur une feuille journalière que tous les professionnels s'engagent à lire à leur prise de poste. Y seront notées également les informations concernant la journée des enfants (repas, siestes, soins, activités, bien-être, anecdotes...) pour faciliter les transmissions du soir. Pour cela les professionnelles sont sensibilisées à l'importance des temps d'observation tout au long de la journée.

3.Les activités et aménagement de l'espace

« Jouer, jouer et jouer. Jouer pour nourrir le réservoir d'attachement de l'enfant, jouer pour l'aider à construire sa confiance en sa personne propre, jouer pour lui donner de la liberté, jouer pour l'écouter, jouer pour l'aider à dépasser les moments difficiles de sa vie, jouer pour partager du plaisir et du bonheur »

I.Filliozat dans la préface du livre de I.Cohen

Grace à un aménagement de l'espace réfléchi en fonction du développement des enfants et à l'attention constante des professionnelles garantissant une sécurité physique, affective et psychologique, les différents lieux permettent à l'enfant de jouer en toute liberté en choisissant son activité, sa durée et son déroulement. Les activités ou jeux, sont individuels ou collectifs, ils sont libres (le professionnel met à disposition du matériel et des propositions et l'enfant gère son activité (sous le regard bienveillant de l'adulte) ou encadrés (le professionnel a une proposition précise avec des consignes).

L'enfant a le choix de faire ce qu'il souhaite de ses créations, l'objectif n'étant pas de produire mais de s'épanouir.

4.Les activités extérieures

« Une étude réalisée par l'université du Michigan a montré que les enfants qui passent 5 à 10h par semaine à jouer dehors sont dotés d'une créativité et d'une curiosité plus importante que ceux qui sortent peu. La diversité sensorielle de la nature permettrait aux enfants de se sentir plus vivants et d'avoir plus confiance en eux » (JDDPEnfance-sept2014)

→ Notre jardin est composé d'un espace en pelouse synthétique (avec modules de motricité) et d'un espace bétonné (avec divers véhicules à disposition). Il permet les mêmes activités qu'à l'intérieur avec un espace potager

permettant aux enfants de préparer la terre, de planter, d'observer la croissance des légumes pour ensuite les ramasser, les cuisiner et les déguster !

→ Nous profitons d'un environnement privilégié, pour sortir dans les environs de la structure (parc de jeu, stade de foot, parcours santé, médiathèque...), à pied ou en poussette, tous les jours de 10h à 11h, dans un cadre sécurisant et qui respecte la réglementation (un protocole de sortie est consultable dans notre règlement de fonctionnement).

Nous considérons la nature comme un terrain de jeux et d'apprentissage.

5. L'alimentation

Le repas est un moment privilégié avec l'adulte et avec les autres enfants (convivialité) et nous accompagnons chaque enfant afin de lui proposer son repas dans les meilleures conditions, en s'adaptant à son rythme. Avant d'être assez autonome pour déjeuner dans le hall sous forme de self, chaque enfant déjeune en tête à tête avec un adulte et les biberons sont pris à bras. Les enfants sont aidés selon leurs besoins et leurs demandes.

6. Le sommeil

Nous disposons de 2 dortoirs (un avec des lits bas pour les plus grands et un avec des lits hauts à barreaux pour les plus petits)

Les professionnelles veillent à ce que chaque enfant dorme suffisamment et puisse à tout moment se reposer ou simplement être au calme. Chaque enfant est accompagné lors de son endormissement afin de se sentir suffisamment en confiance pour un lâcher prise propice à un sommeil réparateur puis la professionnelle reste dans le dortoir jusqu'aux premiers réveils afin de respecter le sommeil de tous.

7. L'hygiène et la santé

→ **Les changes** : L'aspect relationnel au cours des soins est prépondérant, c'est pourquoi tout soin commence avec des mots dits à l'enfant sur ce qu'il va se passer. Les enfants sont changés en fonction de leurs besoins et nous sommes vigilantes au respect de leur intimité.

→ **Hygiène des mains, du visage et du corps** : les mains étant la première source de contamination, nous accompagnons les enfants à se laver les mains plusieurs fois par jour (après passage aux toilettes, après une activité, avant les repas...). Nous veillons à nettoyer les visages dès que nécessaire et nous pouvons être amenées à doucher votre enfant en cas de diarrhée profuse ou après une activité particulièrement salissante.

→ **L'apprentissage de la propreté (contrôle des sphincters)** : L'acquisition de la propreté est amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt). L'apprentissage du pot et des toilettes est progressif et géré en relation avec les parents. L'accès aux toilettes est libre, sous surveillance d'une professionnelle afin que l'enfant puisse demander de l'aide et ne soit pas dérangé par un autre enfant.

→ **Santé** : L'équipe met tout en œuvre pour répondre aux besoins de santé de l'enfant en référence au règlement de fonctionnement (voir protocoles de soins)

8. Autres

→**Tétine et doudou** : Nous incitons les enfants à poser leur tétine dans leur casier afin de favoriser les échanges, le langage, les jeux...Cependant ils restent disponibles tout au long de la journée à la demande de l'enfant (ou au jugé de la professionnelle pour les enfants ne parlant pas), et aussi longtemps qu'ils en ont besoin.

→**Cahier de l'enfant** : Ce cahier appartient à votre enfant et il retrace son quotidien à la micro crèche au travers d'anecdotes et de photos. Il est à votre disposition pour le consulter, l'emprunter et/ou y apporter votre contribution.

Conclusion :

La crèche est un lieu de rencontre pour l'enfant, un lieu d'expérimentation sociale où il peut, selon son rythme, découvrir, expérimenter et développer ses compétences. C'est avec plaisir, intérêt et responsabilité que l'équipe de la p'tite galipette s'attache à offrir un accueil de qualité aux familles où la réflexion autour de l'enfant et de son encadrement est toujours au centre de nos préoccupations et où la confiance et les échanges avec les familles sont toujours recherchés car vous êtes les premiers éducateurs de vos enfants.

VII :Projet social et développement durable

*Le **projet social** est un document qui décrit les besoins liés à l'environnement de la structure. Il inscrit l'établissement dans son cadre politique, économique, social et partenarial. Il prend en compte les caractéristiques et les besoins de la population pour mieux adapter l'offre d'accueil Il met en évidence, les objectifs et moyens mis en œuvre pour l'accessibilité à tous. Dans ce document, on retrouve :*

- *Le contexte géographique, démographique et sociologique de la crèche /diagnostic de l'environnement*
- *La présentation de l'établissement*
- *Les axes et orientations principales*

1. DIAGNOSTIC ET ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

1.1 Contexte géographique

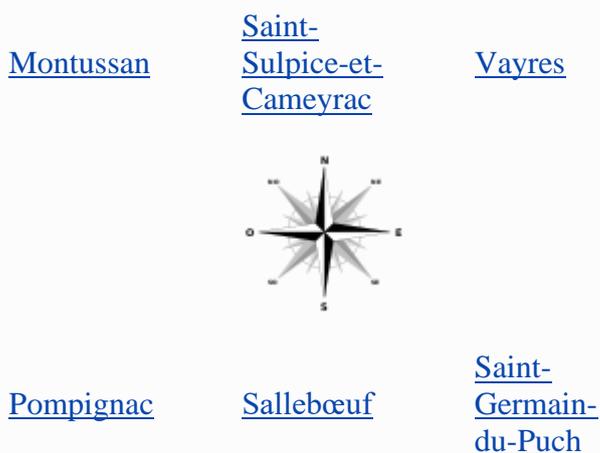
La Micro-Crèche la P'tite Galipette est implantée sur la commune de Beychac et Cailleau (commune du nord de l'entre deux mers, dépendante de la communauté de communes de St Loubes)

Située dans le nord de l'aire d'attraction de Bordeaux et dans son unité urbaine, sur la route nationale 89, entre Bordeaux et Libourne, qui sépare Beychac(sortie 5) de Cailleau (sortie 6). Il s'agit d'un territoire rural comportant 2489 habitants en 2019.

La Micro-Crèche est située dans le centre de Cailleau, à proximité de l'école maternelle et primaire et du centre de loisirs. Elle est proche de l'arrêt de bus n°303.

Elle est limitrophe à plusieurs communes :

Communes limitrophes de **Beychac-et-Caillau**



L'occupation des sols de la commune est marquée par l'importance des territoires agricoles (63 % en 2018), néanmoins en diminution par rapport à 1990 (75,9 %).

1.2 Contexte démographique

L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les [recensements de la population](#) . En 2019, la commune comptait 2 489 habitants (en augmentation de 17,41 % par rapport à 2013).

La moyenne du nombre de naissance sur la commune est de 23 enfants/an avec un pic en 2018 (39 naissances). Le nombre d'enfant par ménage est en hausse (1 enfant en majorité en 2008 contre 2 enfants en 2018).

Le taux de natalité est stable depuis 1990 (13.6% à 12.3%).

1.3 Contexte sociologique

La migration au sein de la commune est faible. En effet sur les 5 dernières années (données 2013-2018 de l'INSEE), 93% des habitants de B&C résidaient déjà dans la même commune. Cependant l'emplacement privilégié de la commune (sur l'axe routier Bordeaux-Libourne) et sa qualité de vie (nombreux espaces verts, vignes, châteaux.) continuent d'attirer de nouvelles familles (+8% en 2013 et +7% en 2018). D'autre part la création d'entreprises en hausse depuis 2017 attire également la population.

L'accession à la propriété y est majoritaire (81.8% en 2007) et on voit apparaître des appartements seulement à partir de 1990 : 3,4% (en augmentation avec la création des logements sociaux. Les habitations de la commune sont réparties en 98 % de maisons et 2 % d'appartements. La part de logements sociaux est de 4 % soit 80 logements sociaux.

Au niveau de la répartition des actifs de 15 à 64 ans au sein de la commune, on remarque que la proportion d'agriculteurs et exploitants a presque disparu (0.3% en 2018) au profit des employés, des professions intermédiaires et des ouvriers.

La commune a vu augmenter le nombre de couple en ménage avec ou sans enfant (même augmentation dans les deux catégories).

Les retraités sont nombreux 33.6% en 2018 avec en second les professions intermédiaires et ouvriers (16.5% chacun).

97,2% des ménages possèdent au moins une voiture et en 2018, 89% des actifs se rendent à leur travail en voiture contre 3,8% en transport en commun (la ville est desservie par 2 lignes de bus).

Selon les données de la CAF 82.9% des enfants de 0 à 5 ans ont des parents en activité.

1.4 Infrastructures sur le territoire

Un commerce de proximité est présent sur la commune (boucherie, épicerie, dépôt de pain, restauration). Il existe aussi dans la zone industrielle un centre d'esthétique et un restaurant de restauration rapide Cependant les communes alentours sont plus équipées car elles sont plus denses en population : Montussan, St Germain du puch, St Sulpice et Cameyrac.

Les services publics destinés à la population sont : les écoles publiques (maternelle et primaire), un centre de loisirs, une médiathèque/Artothèque, un complexe sportif, un lieu intergénérationnel (TUG), un city stade, une école de musique, une aire de jeux pour enfant et un espace de vie sociale.

De nombreuses associations sportives et culturelles créent un maillage associatif important et dynamique (Deux mains pour vous, plaisirs et part 'âges, association de pêche, chasse, CLEAA, Mya l'abeille, RE.BE.CA....)

Un pôle santé a été inauguré le 03/09/2018 accueillant différents professionnels de santé : psychologue, psychomotricienne, orthophoniste, kinésithérapeutes, ostéopathe, infirmiers.

Concernant la Petite Enfance, plusieurs types de structures sont présents :

- Les écoles, accueillant les élèves de 3 à 6 ans sur le temps scolaire et un centre de loisirs sur le temps périscolaire
- Les assistantes maternelles au nombre de 27.
- L'Association CLEAA est située sur Cailleau, mais est destinée à tous les habitants de la commune.

Une aire de jeux pour les 3/12 ans est présente mais il est à déplorer une absence de structure de jeu pour les moins de 3 ans, ces espaces étant des lieux de rencontre et d'échange tant pour les enfants que pour les parents d'enfants en âge préscolaire.

Les autres infrastructures concernant la petite enfance se trouvent sur Beychac (RPE, LAEP, REAPP, Multi accueil de 24 places, qui font partie de l'association Galipette).

La proximité avec les écoles explique le choix de l'implantation de la micro crèche à son emplacement actuel favorisant les parents qui ont des enfants scolarisés. De plus la proximité de l'arrêt de bus « mairie » permet aux familles non véhiculées de bénéficier tout de même de ce mode de garde.

Il est à déplorer l'absence de parking dédié à la Micro-Crèche obligeant les parents à se garer sur la route ou sur l'espace vert en face de la crèche (les 2 parkings proches sont devenus trop petits pour la population).

2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

2.1 Historique et présentation de l'établissement

La Micro-Crèche la p'tite Galipette a été inaugurée en septembre 2018.

C'est une structure de 10 places accueillant des enfants de 2 mois et demi jusqu'à l'entrée à l'école. Elle peut également accueillir des enfants de 3 à 6 ans à besoins spécifiques. Elle est gérée par une association loi 1901 (l'association Galipette créée en 1997) composée de parents bénévoles fréquentant la structure.

Cette structure est financée pour une partie par la CAF et la MSA et pour l'autre partie par la mairie de B&C qui signe une convention financière. La mairie reste propriétaire des locaux et l'association lui verse un loyer mensuel. Elle peut également bénéficier de subventions du conseil départemental.

La mairie a signé un « Contrat Enfance Jeunesse » avec la C.A.F qui est devenu aujourd'hui le CTG (Convention Territoriale Globale).

2.2 Gestion associative

La Micro-crèche est un établissement agréé par la PMI, bénéficiant de la prestation de service unique (PSU).

La gestion est privée sous la forme d'association loi 1901.

Chaque famille inscrivant son enfant dans cette crèche paie une adhésion annuelle (20€ en 2021) et devient automatiquement membre de l'association.

L'association fonctionne avec un Conseil d'Administration élu (composé du maire de la commune, des élus représentants de la petite enfance et affectés à Galipette, des assistantes maternelles représentantes de la commune et des parents bénévoles de la commune) qui se réunit au moins une fois par trimestre.

Chaque année a lieu une Assemblée Générale regroupant tous les adhérents, futurs adhérents, professionnels, élus, membres du CA, assistantes maternelles et bénévoles.

2.3 Le partenariat :

La Micro-Crèche profite des structures environnantes grâce à un partenariat avec les associations alentours (TUG, CLEAA : Médiathèque).

Les richesses de la commune permettent aux enfants de profiter pleinement d'un environnement varié (espaces verts, épicerie, écoles...)

Grâce à un partenariat avec l'école primaire, nous accueillons mensuellement des écoliers de CE1/CE2 qui viennent lire des livres aux plus petits. Lors de nos promenades les enfants se familiarisent avec l'espace « école » et un projet « passerelle est en cours de création afin de faciliter l'adaptation des futurs écoliers.

Nos partenaires institutionnels et financiers sont : la commune de B&C, la CAF, la PMI, la MSA et le Conseil Départemental.

2.4 Les besoins et les demandes des familles

La demande de mode d'accueil collectif sur le territoire est stable depuis l'ouverture.

2.5 Modalités d'accès à toutes les familles :

La Micro-Crèche la p'tite Galipette accueille prioritairement des enfants dont les familles résident ou travaillent sur la commune ou dont les grands parents résident sur la commune.

L'accueil des enfants se fait prioritairement en temps plein c'est-à-dire en journées complètes du lundi au vendredi.

Des accueils ponctuels peuvent être organisés en cas d'absence d'un ou plusieurs enfants (enfants déjà connus de la structure et dont l'adaptation a eu lieu).

Une place d'urgence peut être octroyée en fonction des places disponibles.

Une place, au minimum, est réservée aux familles bénéficiant du minima social.

La Micro-Crèche la p'tite galipette accueille toutes les familles, sans distinction de revenu. Elle œuvre pour la mixité sociale, l'intégration de toutes les cultures dans la prévention des inégalités.

Un accueil est possible pour les enfants à besoins spécifiques. Cet accueil sera organisé avec le référent « santé et inclusion » qui fera le lien avec les différents partenaires afin d'accueillir l'enfant dans les meilleures conditions.

3. AXES, ORIENTATIONS PRINCIPALES

3.1 La place des parents dans la vie de la crèche

La participation des parents varie selon la disponibilité, les goûts, les compétences de chacun. Ils sont invités soit à participer activement à la gestion de la structure, en occupant notamment un poste au sein du bureau de l'association (président, trésorier, secrétaire...), soit à répondre ponctuellement à des demandes de la part de l'association (bénévoles sur des temps d'accueil lors de fêtes, accompagnement lors de sorties...)

3.2 Un espace accueillant pour tous

Si la crèche est avant tout un lieu d'accueil pour les jeunes enfants, elle offre aussi un espace de convivialité pour les parents ; des occasions de rencontres particulièrement intéressantes, qui peuvent permettre à chacun de s'épanouir à travers toutes les possibilités de participation. C'est pourquoi la crèche détient un fort potentiel comme outils de prévention, d'intégration, de rencontres et de partage entre les familles.

Ce service de proximité dédié à l'enfance est animé par des valeurs de solidarité afin de répondre au mieux aux besoins réels des familles. En effet, elle prend en compte la vie professionnelle, sociale, familiale et personnelle des parents.

3.3 Comment favoriser l'implication des parents ?

Il s'agit de donner envie aux parents de participer, afin que chacun ait sa place dans le lieu d'accueil. Tout d'abord, il est primordial de développer la communication et d'instaurer un climat de confiance.

-Chaque mois « le p'tit journal » qui est une lettre d'information sur le quotidien de la crèche, est distribué aux parents.

-Des « samedis en famille » sont organisés au rythme de 1 fois/2 mois environ sur des thèmes réfléchis en équipe. Les parents sont invités et libres d'y participer avec ou sans leur enfant.

-Lors des journées à thème, les familles sont également sollicitées pour intervenir sur un thème de leur choix (selon leur origine, leur don, leur envie) sur quelques heures ou une journée entière. Cela leur permet d'être au plus près de l'organisation de la crèche et de venir voir comment se déroule une journée à la p'tite galipette.

En effet, chaque parent a ses compétences propres, et peut donc intervenir selon ses savoir-faire (aider au jardinage, lire une histoire en anglais, proposer un temps de relaxation aux enfants...). L'objectif principal est donc de développer la confiance entre les différents acteurs, de renforcer la cohésion et de réfléchir ensemble pour faire avancer un projet autour de valeurs communes.

-Des soirées débats peuvent également être organisées à l'initiative de l'association ou à la demande des parents.

-Les Conseils d'Administration sont ouverts aux parents représentants qui se font porte-parole des familles. Ils peuvent aussi participer lors de « familles en fête » à travers l'accueil, l'organisation, les activités...

3.4 Soutien à la Parentalité

Après la commission d'attribution des places, les familles sont reçues par la Référente Technique en entretien afin d'échanger sur les modalités d'inscription et sur le quotidien de la crèche. Durant au moins 1h, les points essentiels du projet d'établissement sont abordés et les familles sont libres de poser toutes les questions concernant l'accueil de leur enfant. Souvent ces temps permettent de rassurer les parents et de créer une relation de confiance.

Les familles sont également invitées à participer à l'assemblée générale afin de connaître le fonctionnement global de l'Association et éventuellement de se présenter pour intégrer le conseil d'administration.

Un temps de familiarisation est pensé pour apprendre à se connaître. La durée n'est pas figée, elle s'adapte aux besoins des familles. Ce temps est souvent l'occasion pour les familles de se confier et de partager leur quotidien avec leur enfant au domicile et ainsi évoquer leurs difficultés.

Les professionnels sont toujours disponibles et à l'écoute pour accompagner chaque famille au quotidien soit lors des temps de transmissions, soit lors de rencontres informelles ou lors d'un entretien. Lorsqu'une famille est en difficulté ou lorsque nous nous questionnons sur le développement d'un enfant, des temps de réunions permettent d'échanger en équipe et de réfléchir sur la façon d'aider la famille. Une psychologue est présente pour accompagner l'équipe et ou les parents et si besoin réorienter vers des organismes spécialisés (CAMPS, CMP, PMI, écoles, associations, professions paramédicales...).

A chaque rentrée, une réunion est proposée à toutes les familles pour présenter les projets et valeurs de la structure. C'est aussi l'occasion de répondre aux questions et de repenser les pratiques grâce aux retours et ressentis des parents. Les familles peuvent sur ces temps se rencontrer et se découvrir pour pouvoir ensuite créer du lien et partager leurs expériences.

Des supports ont été pensés pour faire le lien entre la crèche et la maison et ainsi permettre aux familles de s'imaginer une journée à la crèche. Un cahier individuel est mis en place sur lequel est noté des anecdotes ou moments de vie de l'enfant à la crèche accompagné de photos pour illustrés. Un petit journal mensuel est proposé aux familles dans lequel se trouve un article sur un thème, une page de photos et des petites anecdotes personnalisées par enfant. Des panneaux d'affichage ludiques sont installés à la crèche afin de sensibiliser les parents sur des sujets concernant leurs enfants.

Lors des samedis en famille, les parents sont invités avec leur enfant à se retrouver autour d'un thème choisit ou chacun à sa place et peut participer. A cette occasion, la parole est libre et parfois surgit des sujets qui font échos à tous et qui aident à ne pas se sentir isoler.

4. DISPOSITIF D'EVALUATION

Il s'agit d'être réaliste, c'est à dire de mesurer les écarts entre ce que nous voulons faire et la réalité. Une fois par an environ, il faudrait organiser une réunion pour faire le point sur les actions réalisées ou non.

Si un objectif n'a pas été réalisé, se demander pourquoi ? Doit-on poursuivre cet objectif ? Si oui, quels sont les nouveaux moyens pour le réaliser ?

La mise en place d'un questionnaire de satisfaction auprès des familles est en cours de réalisation. La relation de confiance créée tout au long de l'année, permet d'échanger de façon informelle avec les familles sur leurs ressentis et d'aborder les points à améliorer.

Renforcer la qualité de l'accueil	Revoir les critères d'admission
	Communiquer sur la possibilité d'accueil d'urgence
	Mettre en place le questionnaire satisfaction auprès des familles
	Préparer une liste d'enfant « occasionnels » pour venir combler les absences des enfants « réguliers »
Renforcer la qualité du service	Former les professionnels individuellement
	Dégager du temps hors présence des enfants pour travailler sur des projets
	Mettre en place des soirées débat à thème pour les familles
	Veiller à ce que le projet éducatif soit en accord avec le projet social
L'accueil des enfants en situation de handicap	Donner à l'équipe les moyens de renforcer cet accompagnement
	Renforcer les missions du référent santé et inclusion
	Se mettre en relation avec les partenaires extérieurs
La place des parents dans la vie de la crèche	Mettre en place un temps d'échange « café-parents »
	Communiquer régulièrement (le p'tit journal, le site internet, les affichages)
	Renforcer l'implication des parents dans le quotidien de la crèche
La vie associative	Augmenter le nombre de parents réellement investis dans le CA et leur présence à l'assemblée générale
	Maintenir le lien entre professionnels et parents bénévoles
L'ouverture sur l'extérieur	Renforcer les sorties en extérieur
	Accueillir des personnes extérieures (parents, stagiaires, intervenants, autres partenaires)

Développement durable :

Le développement durable a pour objectif de répondre aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. C'est plus qu'un acte citoyen, c'est essayer de préserver la qualité de vie de nos enfants.

Les lieux d'accueil de la petite enfance sont des lieux de prévention précoce où les professionnelles peuvent sensibiliser les familles aux pratiques quotidiennes pour préserver la santé des jeunes enfants au travers de discussions/ affichages en lien avec différents thèmes, et transmettre les valeurs du développement durable à la génération future. Nous envisageons le développement durable comme un facteur d'amélioration de la qualité d'accueil du jeune enfant et de sa famille.

En recherche permanente de l'amélioration de la qualité d'accueil, nous invitons les familles à se questionner sur les pratiques pour rechercher l'efficacité et la qualité au plus proche des besoins.

NOS PRINCIPAUX AXES D'ACTION

LES LOCAUX

Lors de la transformation du bâtiment en Micro-crèche, nous avons réfléchi à l'aménagement des locaux avec l'aide de l'architecte et avec les recommandations de la PMI et la CAF.

Nous avons choisi des matériaux non toxiques et non émissifs en matière de COV et nanoparticules.

Conformément aux réglementations nos appareils fonctionnent sans wifi afin d'éviter les ondes électromagnétiques.

L'isolation de la toiture en ouate de cellulose permet d'améliorer à la fois la performance thermique du bâtiment mais aussi la régulation hygrothermique grâce aux propriétés intrinsèques du matériau.

Le mobilier a été également choisi avec soin avec des produits dont la conception s'inscrit dans une démarche durable : choix de matériaux nobles et naturels, gestion écologique des ressources, et certifications par les labels les plus exigeants (HABA).

Systèmes de ventilation en double flux avec climatisation réversible. Un contrat d'entretien est établi avec une société afin de respecter la réglementation.

Le système de chauffage par le sol, déjà présent, a été maintenu.

Des lumières avec détecteurs de présence, à l'entrée du bâtiment, permettent une économie d'énergie (pas d'oubli de lumière allumée).

Des éclairages à technologie LED ont été installés dans la partie hall/cuisine/bureau.

Dans l'espace de vie des enfants où l'éclairage d'origine a été conservé dans un souci d'économie, un néon sur deux a été ôté afin de répondre au confort des enfants et de ce fait moins consommer d'énergie.

Nous avons également fait le choix de matériaux recyclés (certains meubles achetés à une crèche qui fermait et des dons de jouets) dont les émissions de polluants volatils sont plus faibles (la Référente Technique a suivi une formation sur l'épigénétique). Grâce à cela nous participons à l'économie circulaire (75 000 tonnes de jouets finissent dans nos poubelles chaque année). Les familles font des dons de vêtements qui servent de vêtements de rechange pour les enfants. Nous travaillons en partenariat avec une association qui collectent des jouets d'occasion.

Pour s'assurer de la qualité de l'air dans ses structures, l'ensemble du personnel est sensibilisé aux bonnes pratiques d'aération des espaces et l'effectue très fréquemment. Les bouches d'aération et climatisation sont nettoyées une fois par mois en plus du contrat d'entretien effectué par une entreprise accréditée. Un test est à réaliser par un bureau d'étude accrédité des diagnostics qui mesurent les concentrations de trois substances : le dioxyde de carbone, le formaldéhyde et le benzène (ces deux derniers composants sont classés cancérigènes par le centre international de recherche sur le cancer -CIRCS-. Ils sont émis par des matériaux de construction et des produits tels que les peintures, les vernis, les colles, les moquettes ou encore les produits de nettoyage). Conditions du décret sur la surveillance de la qualité de l'air dans les structures Petite Enfance (**Décret n° 2015-1000 du 17 août 2015**) applicable au 1er janvier 2018.

LES ACHATS RESPONSABLES

Notre démarche achat s'applique autant sur les biens de consommation courante comme le matériel pédagogique (choix de jeux en bois issus de la gestion durable des forêts et labellisés, jouets d'occasion, couches ecolabel...). Nous recyclons des bavoirs, serviettes éponges, vieux gants de toilettes afin de les transformer en lingettes lavables pour les changes quotidiens. Achats de petits verres transparents en verres et de plateaux repas en inox pour les enfants. Achat de dinette Biosourcée 100% recyclable.

L'ALIMENTATION

Nous avons sélectionné des partenaires sur la base de la qualité de leurs produits destinés à la Petite Enfance ainsi que sur leurs engagements environnementaux au quotidien : notre prestataire de repas, API, nous livre en liaison froide proposant de la nourriture de qualité, biologique, de saison, des cuissons adaptées pour préserver le goût et s'engageant dans une démarche éco-responsable.

En choisissant API, nous respectons les recommandations du P.N.N.S. (Programme National Nutrition Santé) qui est l'instance de référence en matière de nutrition et du G.E.M.-R.C.N. (Groupe Permanent d'Étude des Marchés de la Restauration Collective et de Nutrition).

Afin d'éviter les déchets et le recyclage des barquettes en plastiques utilisées pour la livraison des repas, celles-ci ont été remplacées par des contenants en inox.

Nous respectons les différents profils alimentaires selon l'âge des enfants (textures, goût, allergies éventuelles, repas sans viande) et proposons des purées et compotes sans sel ni sucre ajouté.

Lors de nos ateliers culinaires et découvertes gustatives (snoezelen), nous privilégions les produits issus de l'agriculture biologique.

Dans le cadre de notre programme de lutte antigaspi, nous recyclons nos déchets soit dans le cadre du tri de la commune (Semoctom) soit en transformant les fruits restants, par ex en jus. Les commandes de repas sont effectuées en fonction du nombre réel d'enfant et réajusté 48h avant si besoin en cas d'absence des enfants. Cette pratique permet de lutter contre le gaspillage.

L'ENTRETIEN/LE NETTOYAGE DES STRUCTURES

Au quotidien, nous privilégions les procédés sains :

- Aquama® : solution de désinfection et de nettoyage à base d'eau et de sel électrolytiques.

Le concept se veut éco-responsable, économique et efficace (« bénéficiant de la puissance des solutions hydrolysées pour la détergence et la désinfection, tout en agissant en faveur d'une planète plus propre pour les générations futures »).

-Nettoyeur vapeur Karcher qui élimine 99.99% des bactéries et des virus sur toutes les surfaces et sur les jouets.

Lorsque l'utilisation de produits est incontournable (pour l'entretien des sanitaires par ex) nous utilisons des produits à base d'ingrédients biologiques, tous certifiés Ecocert.

Ce choix contribue à proposer un air plus sain et des produits qui respectent l'environnement : c'est plus économique et il n'y a plus de gaspillage. Le nettoyage s'effectue avec des lavettes en microfibrilles qui nécessitent l'utilisation de moins d'eau et de détergents.

LA POLITIQUE SOCIALE

L'Association s'engage à recruter essentiellement des contrats en CDI et possède une politique d'aide à l'insertion. C'est la raison pour laquelle elle participe à l'embauche des contrats aidés, des contrats d'apprentissage, de stagiaires et de service civique. Elle a un contact privilégié avec Pôle Emploi et favorise l'accompagnement des validations des acquis d'expériences (VAE). Elle fait aussi appel aux associations qui aident à l'insertion comme T2000 et l'Association des Hauts de Garonne.

PEDAGOGIE

Les professionnelles ont un rôle d'éducation et de prévention auprès des enfants qu'elles accueillent quotidiennement. Les gestes simples peuvent être facilement transmis aux enfants : éteindre la lumière en sortant d'une pièce, ne pas faire couler inutilement l'eau, se servir des poubelles à l'intérieur de la structure et en sortie...

De façon générale, de nombreuses activités pédagogiques peuvent servir de support aux actions de sensibilisation : ateliers de recyclage à partir de matériaux de récupération (boîtes de lait, de mouchoirs, bouchons, récupération des feuilles de brouillon, utilisation du destructeur de papiers avec les filaments, activités avec des objets de la nature...), travail sur les fruits et légumes de saison, création d'un potager... Le développement durable laisse une grande place à la créativité !

C'est en commençant dès le plus jeune âge que nous éveillons chez le citoyen de demain une conscience environnementale. Rendre la nature accessible à un jeune enfant, la lui faire découvrir, c'est lui donner envie de protéger cette nature : flâner dans le jardin, manipuler la terre, des feuilles, des graines, sentir les odeurs des végétaux...sont autant de façon de se connecter à notre environnement et nous y associons les familles lors de samedis en famille autour de thème comme « nettoyons la nature » (ramassage de déchets) ou « préparons le potager ». Participation des familles pour apporter du matériel de récupération et ainsi proposer des activités diverses et variées.

Connaissant l'impact plus que bénéfique des animaux sur le développement des enfants, nous organisons des rencontres avec des animaux de compagnie (intervention d'une médiatrice animale qui vient accompagnée d'un chien et de lapins/cochons d'inde), et nous rencontrons aussi fréquemment, lors de nos sorties, des chiens ou chats, nous pouvons observer les oiseaux, les insectes...car faune et flore sont intimement liés et nous sensibilisons les enfants à la préservation de toutes les espèces animales.

LES ÉCO-GESTES DU QUOTIDIEN : RECYCLAGE, TRI, ET LUTTE ANTI-GASPI

Tous les petits gestes du quotidien contribuent à mieux respecter notre environnement. Les professionnelles sont encouragées à adopter un comportement responsable, à consommer de manière responsable et à transmettre ces valeurs aux enfants.

RECYCLER

Collecter les piles, les bouchons, les cartouches d'impression, les capsules de café et les apporter aux points de collecte dédiés ainsi que le linge usagé, les médicaments périmés...

TRIER

Trier consciencieusement ses déchets selon la politique de tri mise en œuvre sur la commune. Des petites poubelles composées de sacs biodégradables sont disponibles lors des repas et les enfants y déposent leurs déchets alimentaires. Des poubelles jaunes sont également disponibles pour le matériel papiers, cartons, plastique, fer...

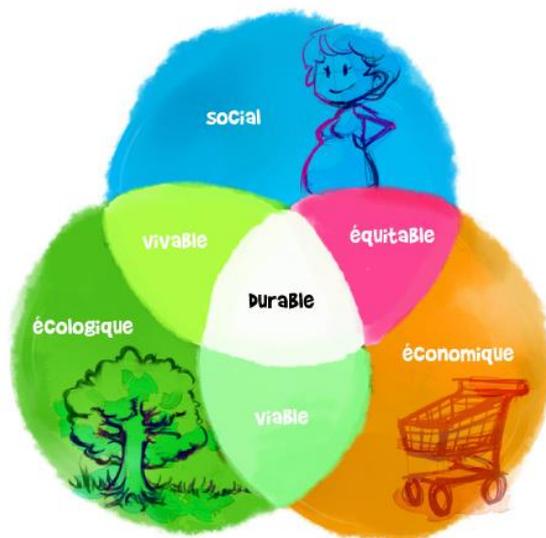
LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE

Utilisation des déchets organiques et déchets verts pour le compost de notre potager.

Économiser l'énergie (éteindre les appareils électriques non nécessaires, veiller à allumer/éteindre les lumières à bon escient), l'eau (ne pas laisser couler les robinets, utiliser les doubles chasses), le papier (se servir de brouillons avec les pages imprimées ex menus de la semaine, privilégier les communications dématérialisées), les essuie-mains (limiter le nombre de feuilles de papier absorbant), l'alimentation (gestion des stocks, anticipation et ajustement des commandes de repas, réutilisation des fruits non consommés sous forme de jus, smoothies..) dans un souci de consommation raisonnée.

Pour optimiser la durée de vie de nos appareils électroménagers, nous demandons également aux professionnels de respecter les modes d'emploi du petit matériel (dégivrage des réfrigérateurs, nettoyage régulier des filtres, nettoyage des tambours, détartrage des appareils...).

« Vous devez être le changement que vous voulez voir dans ce monde » (Gandhi)



VIII-Conclusion

Ce projet d'établissement a été établi avec l'équipe présente, validé par le Conseil d'administration de l'association. Il est le fruit d'une réflexion menée par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, lors des réunions de travail et cela sur plusieurs années.

Il s'appuie sur les lois et décrets concernant les établissements d'accueil de la petite enfance, se veut fidèle aux attentes de la CAF, de la MSA, de la PMI, du Conseil Général de la GIRONDE et prend en compte les compétences spécifiques des professionnelles qui accueillent, encadrent et font vivre ce lieu.

La présidente : Dania BURLIGA

La directrice : MME IRLES Magali